

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE

REUNION DU MERCREDI 22 MARS 2017 à 20H30

Convocation du 16 Mars 2017

ORDRE DU JOUR :

- **Vote du Compte de Gestion 2016.**
- **Vote du Compte Administratif 2016.**
- **Adhésion à la cellule accessibilité pour le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique).**
- **Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé).**
- **Renouvellement de la convention pour le groupement d'achat d'énergie.**
- **Choix du prestataire pour l'aménagement des places de l'église.**
- **Renouvellement CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).**
- **Questions diverses.**

L'an deux mil dix-sept et le vingt- deux mars, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de LABORDE Aimée, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, Alain DUFAU, Rosine BATS, José DUPOUY, Fabien DUFAU, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Rémi LASSALLE, Olivier GAULIN, Nicolas DUPLANTIER, Nadine THIBAUDEAU, Jean-Charles DANDIEU et Thierry DUFAU.

Absents ayant donné procuration : Sandrine GAVELLE à Fabien DUFAU.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE.

20h45: DEBUT DE LA REUNION

Suite à un oubli lors de la rédaction du compte rendu de la séance du 09/01/2017, la réunion commence par la lecture du compte rendu modifié par Monsieur LASSALLE Rémi et la signature par les membres du Conseil Municipal présents.

Lecture est faite par Monsieur LASSALLE Rémi du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal et la signature par les membres du Conseil Municipal présents.

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Avant de commencer l'ordre du jour, Mme le Maire demande à son Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures dans le cadre de l'ADAP.

Le Conseil approuve à l'unanimité : 14 VOTES POUR.

VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2016 de la commune établi par la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le compte de gestion 2016 (14 votes pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2016 de la commune. Après lecture faite des réalisations en section de fonctionnement et d'investissement, Madame le Maire quitte la séance afin que les membres du Conseil Municipal puissent procéder au vote.

Monsieur Alain DUFAU, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance et invite le Conseil à voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le compte administratif 2016 (13 votes pour).

Madame le Maire, réintègre la séance.

ADHESION A LA CELLULE ACCESSIBILITE POUR LE FIPHFP

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la mairie, le Centre de Gestion des Landes propose l'adhésion à cette cellule qui permettrait à la commune d'obtenir une subvention dans le cadre des travaux de mise aux normes de la mairie. Etant donné que la commune compte moins de 19 agents, l'aide est plafonnée à 50 000 €. Cette adhésion fera l'objet d'une facturation établie sur la base d'un devis correspondant à 15% de la subvention réellement attribuée par le FIPHFP pendant la durée de la convention.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver l'adhésion au service de la cellule accessibilité (FIPHFP) (14 votes pour).

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DANS LE CADRE DE L'ADAP

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande pour la passation de marchés publics et accords-cadres de travaux, fournitures et services relatifs à la mise en accessibilité des E.R.P et I.O.P des collectivités territoriales. Ce service est proposé par la cellule accessibilité du Centre de Gestion des Landes. Madame le Maire précise que ce service est gratuit car il était prévu dans la convention ADAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver l'adhésion au groupement de commande proposé pour la passation de marchés publics et accords-cadres de travaux, fournitures et services relatifs à la mise en accessibilité des E.R.P et I.O.P des collectivités territoriales (14 votes pour).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Madame le Maire propose comme chaque année de renouveler l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique proposé par le SYDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le renouvellement de cette convention (14 votes pour).

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'AMENAGEMENT DES DEUX PLACES DE L'EGLISE

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement des places de l'église de Saint-Cricq-Chalosse, plusieurs prestataires ont été sollicités pour assurer les missions suivantes :

- Surveillance des travaux, présence lors des réunions de chantier, rédaction du compte rendu de chantier ;
- Constat des travaux et établissement des décomptes des travaux ;
- Réalisation d'esquisse et plans DCE ;
- Lancement de la consultation et rapport d'analyse des offres.

Trois devis ont été reçus :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ Delphine LASSERRE- Paysagiste DPLG : | 8 500 € HT |
| ➤ Cauros : | 4 500 € HT |
| ➤ Ingénierie Sud Ouest : | 1 880 € HT. |

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir l'entreprise Ingénierie SudOuest pour réaliser cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir l'offre de l'entreprise Ingénierie SudOuest pour un montant total de 1 800 € HT (14 votes pour).

RENOUVELLEMENT DU CAE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CAE de Carole (Poste et SIVU) doit prendre fin le 31 avril 2017. Elle précise que ce contrat est renouvelable pour une durée de 6 mois. Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de renouveler le CAE de Carole jusqu'au 31 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le renouvellement du CAE de Carole jusqu'au 31 octobre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

1) Choix d'un prestataire pour le diagnostic des réseaux dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de la commune.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il convient d'effectuer un diagnostic des réseaux (électricité, téléphone, etc...). Plusieurs prestataires ont été sollicités et deux offres ont été reçues :

- Aquitaine Détection (Bayonne): 2 455 € HT.
- BMSO (Bayonne) : 4 818 € HT.

Après consultation du Conseil Municipal, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Aquitaine Détection pour un montant de 2 455 € HT.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et l'entreprise Aquitaine Détection sera retenue.

2) Nouveau locataire.

Madame le Maire informe le Conseil qu'un nouveau locataire s'est installé dans le logement situé au 91 Allée du Château.

3) Hommage à Monsieur Henri Emmanuelli.

Une minute de silence en hommage à notre député et président du Conseil Départemental a été respectée durant cette séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H22.

Madame le Maire
Aimée LABORDE